
**Compte-rendu du Conseil Municipal
de PREAUX DU PERCHE**

Séance du 17 Décembre 2014

Nombre de membres

- afférents au C.M. : 15

- en exercice : 15

- qui ont pris part au vote : 11

Date de convocation : 9 Décembre 2014

Date d'affichage : 22 Décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-sept du mois de décembre, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal PECCHIOLI, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Catherine BOUCAULT, Jean BOUTHRY, Eric DURY, Roselyne GUERIN, Marie-Odile GUEUX,
Marie-Claire LE PETIT, Patrick LENAERTS, Jean-Pierre MAVIT, Patrice MAY, Joëlle MOREAU.

Absents excusés : Alice ANGOT, Patrick BARD, Christiane GRUSZKOWSKI, Hervé LUCAS

Eric DURY a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier Conseil municipal, en date du 28 Novembre 2014.

Point sur les travaux dans le Parc Nature

Jean BOUTHRY informe le Conseil municipal que le nettoyage du chemin dans le Parc Nature a été réalisé et que la pelleteuse de la CUMA a été utilisée pour ces travaux.

Le gravier doit être livré par la société PIGEON TP le jeudi 18 décembre 2014. Il pourra alors être étalé sur le chemin du Parc Nature dès que le temps le permettra.

Point sur « Infos Préaux » n°26

Catherine BOUCAULT présente au Conseil municipal la version définitive du bulletin « Infos Préaux » n°26. Il sera distribué avec la Gazette n°12 de la Communauté de communes Perche Sud.

Jardin Godin

Roselyne GUERIN fait le point sur les travaux de nettoyage du Jardin Godin réalisés par les employés communaux. Elle précise que les deux cerisiers, le poirier et le pommier seront conservés sur le terrain.

A titre d'information, un article sur le projet de création de jardins partagés a été rédigé dans le dernier numéro Infos Préaux.

Une réunion sera organisée au Jardin Godin pendant les vacances de Noël pour voir la configuration du terrain et envisager ce qui pourra être proposé aux personnes qui souhaitent bénéficier d'une parcelle.

Evolution de la réforme territoriale

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une réunion d'information sur les communes nouvelles, avec Alain LAMBERT, se tiendra le vendredi 19 décembre 2014.

Contrat Segilog

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le contrats d'acquisition de logiciels et de prestations de service de la mairie passé avec la société SEGILOG, dont le siège social est à la Ferté-Bernard, arrive à échéance (contrat de trois ans) et que ladite société propose de le renouveler pour une durée de trois ans.

La Commune s'engagerait à verser à SEGILOG une rémunération :

- 1) pour un total de 5562 € HT sur la durée du contrat destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels SEGILOG (versement annuel « cession du droit d'utilisation » de 1854 € HT)
- 2) pour un total de 618 € HT sur la durée du contrat destiné à l'obligation de maintenance et de formation (versement annuel « maintenance formation » de 206 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- n'est pas favorable à cette proposition et demande un nouveau contrat pour une durée d'un an.
- autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat pour une durée d'un an.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2013

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Approbation du rapport annuel du S.I.A.E.P. de Nocé pour l'année 2013

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de Nocé, pour l'année 2013, établi conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le rapport annuel présenté sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du S.I.A.E.P. de Nocé pour l'exercice 2013.

Décision modificative N° 5/2014

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal de la nécessité d'un ajustement de crédit au budget de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de prendre la décision modificative détaillée ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement :	au 022	Dépenses imprévues :	- 47 €
	au 7391178	Autres restitutions au titre :	+ 47 €
		de dégrèvements sur	
		contributions directes	

Décision modificative N° 6/2014

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal un manque de crédits en dépenses d'investissement à l'article 2313 opération n°128 (éclairage public), insuffisants lors du vote du budget primitif de 2014.

Il propose donc de prélever un complément de crédit inscrit à l'article 2313 opération n° 123 réservé pour les travaux de sécurité dans le bourg, soit 550 €, pour mandater la facture relative à l'éclairage public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la décision modificative ci-dessous :

En dépenses :	au 2313 – 128 :	+ 550 €
	au 2313 – 123 :	- 550 €

Questions diverses

- Permanence pour recueillir les demandes d'inscription sur les listes électorales : la mairie sera ouverte le mercredi 31 décembre 2014 de 10h à 12h.
- Panneaux de signalisation : les panneaux « Stationnement interdit aux véhicules de 3,5 tonnes et plus » ont été posés cette semaine sur les emplacements situés devant l'école et auprès de la salle des fêtes.
- Courrier de Monsieur Gérard COUTANT : le Conseil municipal est favorable à la demande de la famille COUTANT au sujet de la suppression d'un arbre situé sur une parcelle au lieu dit Memnard et de la plantation d'une haie à proximité de la mare existante au même lieu dit.